

PREFECTURE DE POLICE

Cabinet du Préfet

Sous-Direction Administrative

BUREAU

N° d'ordre 70/185

Ce numéro devra être rappelé dans toutes les communications adressées à la Préfecture de Police.



La déclaration doit, dans le délai d'un mois, être rendue publique par les soins de l'association, au moyen de l'insertion au Journal officiel d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication du siège social. (Décret du 16 août 1901, art. 1°).

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts. (Loi du 1° Juillet 1901, art. 5).

Les modifications apportées aux statuts et les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association, sont transcrits sur un registre tenu au siège de toute association déclarée; les dates des récépissés relatifs aux modifications et changements sont mentionnés au registre.

Le registre doit être coté par première et par dernière page et paraphé sur chaque feuille par le Préfet de Police ou son délégué. (Décret du 16 août 1901, art. 6 et 3°).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Récépissé de Déclaration d'Association

(Loi du 1er Juillet 1901. — Art. 5)

A la date du 5 février 1976

M. André WEBER
demeurant à 75 011 - PARIS
rue 5, rue Maillard

a effectué la déclaration d'une association portant la dénomination de ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS CAIRES D'ACTIVE DES POMPIERS DE PARIS (A.N.A.C.A.P.P.)

et dont le siège social est fixé à 75 017 - PARIS
rue 1, Place Jules Renard

Il a déposé à l'appui de cette déclaration :

- 1° Deux exemplaires des statuts de l'association ;
- 2° La liste des personnes chargées de l'administration ou de la direction de l'association ;
- 3° Un registre

Le présent récépissé a pour unique objet de constater le dépôt de la déclaration et des pièces annexées, sans préjuger en quoi que ce soit la légalité de l'association.

Pour le Préfet de Police :

LE CHEF DE BUREAU,

4 février 1978. Déclaration à la préfecture de police. **Restaurant administratif du personnel des postes et télécommunications de l'Agence commerciale des télécommunications de Paris-Nation**. Objet : servir des repas au profit de ses membres et éventuellement le petit-déjeuner, une collation, des boissons chaudes ou froides, à l'exclusion des boissons alcoolisées comprises dans les 3^e, 4^e et 5^e groupes définis à l'article 1^{er} du code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme. Siège social : 5 et 7, avenue de Bouvines, 75011 Paris.

4 février 1978. Déclaration à la préfecture de police. **L'association Les Baladins de la gaieté** transfère son siège social du 103, rue du Temple, 75003 Paris, au 122, faubourg Saint-Antoine, 75012 Paris.

5 février 1978. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'organisation de campagnes d'information sur l'Afrique australe (C. O. C. I. A. A.)**. Objet : dans les conditions fixées par les lois et règlements, organisation de campagnes d'information sur l'Afrique australe dans les domaines économiques, socioculturels, politiques, échanges et relations extérieures, etc. Siège social : 46, rue de Vaugirard, 75006 Paris.

5 février 1978. Déclaration à la préfecture de police. **Chambre nationale des marins**. Objet : défense et promotion de la profession de marinier. Siège social : 14, boulevard Morland, Paris (4^e).

5 février 1978. Déclaration à la préfecture de police. **Union pour l'eurythmie**. Objet : répandre et encourager par tous les moyens l'eurythmie artistique, pédagogique et thérapeutique en France. Siège social : 46, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris.

5 février 1978. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale des anciens cadres d'active des pompiers de Paris (A. N. A. - C. A. P. P.)**. Objet : rassembler les anciens cadres des sapeurs-pompiers de Paris ; maintenir et resserrer les liens de camaraderie et de solidarité des soldats du feu ; améliorer l'efficacité du service d'incendie et de secours ; développer la prévention de l'incendie ; faire mieux connaître la brigade de sapeurs-pompiers ; maintenir et développer son prestige ; susciter des vocations parmi les jeunes et favoriser l'instruction des cadres de réserve. Siège social : cabinet du général commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, 1, place Jules-Renard, Paris (17^e).

5 février 1978. Déclaration à la préfecture de police. **Association Famille et droit**. Objet : constituer un cadre de rencontres et d'échanges entre tous ceux (universitaires, membres des professions judiciaires, des administrations, des organismes publics et privés, des spécialistes des sciences sociales) qui s'intéressent aux divers aspects du droit de la famille et de la politique familiale, et promouvoir toutes études et recherches dans ces domaines. Siège social : Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris-II, 12, place du Panthéon, 75003 Paris.

6 février 1978. Déclaration à la préfecture de police. **Association nationale de filage à la main et de teinture végétale**. Objet : faire connaître la pratique du filage au fuseau ou au rouet ainsi que les techniques de teinture dites végétales, et informer sur l'avantage artistique de leur utilisation. Siège social : chez M. Brun (François), appartement 146, 57 bis, rue Croulebarbe, 75013 Paris.

6 février 1978. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association des transporteurs routiers d'Algérie (A. T. R. A.)** transfère son siège social du 7, rue Degas, 75016 Paris, au 63, chemin du Vinaigrier 06300 Nice.

6 février 1978. Déclaration à la préfecture de police. **L'association Union sportive Paris XI** transfère son siège social du 177, avenue Ledru-Rollin, Paris (11^e), au 4, rue Mercœur, Paris (11^e).

10 février 1978. Déclaration à la préfecture de police. **S. O. S. femmes-alternative**. Objet : lutte contre les violences sous toutes leurs formes ; aide et assistance matérielle, morale, médicale, juridique aux femmes subissant des agressions ; création et gestion de maisons collectives pour femmes et enfants. Siège social : 11 bis, rue Schoelcher, 75014 Paris.

10 février 1978. Déclaration à la préfecture de police. **L'association Vélo-club des grands boulevards** transfère son siège social du 53, rue du Faubourg-Montmartre, au 43, rue Le Peletier, 75009 Paris.

92 - HAUTS-DE-SEINE

6 février 1978. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **Association des donneurs d'organes et de tissus humains de Nanterre et la banlieue Sud-Ouest de Paris**. Objet : regroupement amical des donneurs d'organes et tissus humains. Siège social : 91, avenue Joliot-Curie, 92000 Nanterre.

9 février 1978. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **Association des élèves et parents d'élèves de la Fondation Charles-Vandamme**. Objet : veiller au bon déroulement du cycle complet de formation assurant, par tous moyens appropriés, la préparation des élèves aux examens de la photo professionnelle ; assurer la défense des intérêts matériels et moraux de ses membres dans le cadre de l'objet précédent. Siège social : 50, rue des Carrières, 92150 Suresnes.

9 février 1978. Déclaration à la préfecture des Hauts-de-Seine. **Association sportive du C. E. S. E.-Galois**. Objet : développer la pratique du sport d'équipe et de l'athlétisme. Siège social : C. E. S. E.-Galois, rue Horace-Vernet, 92090 Nanterre.

94 - VAL-DE-MARNE

4 février 1978. Déclaration à la préfecture du Val-de-Marne. **Association sportive C. I. M. La Compagnie industrielle de montage**. Objet : développer la pratique du sport au sein de l'entreprise et susciter des liens d'amitié entre ses membres. Siège social : 46, rue des Fusillés, 94400 Vitry-sur-Seine.

85 - VAL-D'OISE

12 février 1978. Déclaration à la préfecture du Val-d'Oise. **Section départementale du Val-d'Oise de l'Association nationale de la police municipale (A. N. P. M.)**. Objet : susciter et maintenir une franche et bonne camaraderie ; développer l'esprit de solidarité entre tous les agents de la police municipale et rurale. Siège social : 1, Fonds Saint-Antoine, Ennery.

974 - RÉUNION

9 février 1978. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **L'association Amicale Rhône-Alpes, Franche-Comté, Bourgogne** transfère son siège social de l'hôtel Labourdonnais, Saint-Denis, au 8, rue du Général-de-Gaulle, Saint-Denis.



**Certificat d'inscription
au Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE)**



000324 / 000647

ASS NAL ANC CADRES ACTI POMPIERS PARIS
LA NEUVILLETTE
NEUV
39 RUE JEAN JAURES
51100 REIMS

Tél : 01 30 96 90 00
Fax : 01 30 96 92 42

A la date du 4 Novembre 2010

Description de l'entreprise ou de l'organisme

Identifiant SIREN	528 116 940
Identifiant SIRET du siège	528 116 940 00016
Désignation	ASS NAL ANC CADRES ACTI POMPIERS PARIS
Sigle	ANACAPP
Catégorie juridique	9220 Association déclarée
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire
Date de prise d'activité	26/03/1993

Description de l'établissement concerné

Identifiant SIRET	528 116 940 00016	Statut : Siège et établissement principal
Adresse	17 BD GOUVION ST CYR 75017 PARIS 17	
Enseigne		
Activité Principale Exercée (APE)	9499Z Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
Date de prise d'activité	26/03/1993	
Effectif salarié à la prise d'activité	0	

Mise à jour effectuée

Événement	Création d'une entreprise
Date de l'événement	26/03/1993
Référence : déclaration n°	D75217630560 Transmise par INSEE ILE DE FRANCE

IMPORTANT : à l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret 2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits).

Pour toute question relative à ce certificat, s'adresser au service SIRENE de la Direction Régionale d' ILE DE FRANCE 7 RUE STEPHENSON 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

